



Réf. Farde e-Assemblées : 2355889

N° OJ : 31

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/10/2020

Objet : CRU 5 - Contrat de Rénovation Urbaine "Heyvaert-Poincaré".- Projets de soutien aux activités de cohésion sociale et de vie collective ciblés sur huit thématiques.- Octroi du subside 2020 à l'asbl «Bruxelles-Musées-Expositions».

Le Conseil communal,

Vu sa décision du 4 novembre 2019, adoptant l'octroi des subsides aux 3 porteurs de projet sélectionnés pour mener les actions de soutien aux activités de cohésion sociale et de vie collective (huit thématiques) dans le cadre du Contrat de Rénovation Urbaine CRU 5 « Heyvaert-Poincaré », à savoir :

- l'asbl Anneessens 25, pour mener l'action « Trait d'Union »,
- l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions, pour mener l'action « On de Senne »,
- l'asbl Convivence/Samenleven, pour mener l'action « Aux bermes, citoyens ! » ;

Considérant que, suite à une erreur sur la liste des transferts prévus au budget 2020 (page 68), le subside a été adopté par erreur (même acronyme BME) en faveur de l'asbl Brussels Major Events, au lieu de l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions ;

Considérant que pour lui permettre de mener son action en 2020, la Ville prévoit d'accorder à l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions un subside de fonctionnement, à savoir : 70.300,00 EUR, tel que stipulé dans la convention du 26/11/2019, conclue entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions ;

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2020 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1

Le principe d'annuler le subside de 70.300,00 EUR accordé par erreur à l'asbl Brussels Major Events pour l'année 2020 est adopté.

Article 2

Le principe d'accorder et liquider un subside de fonctionnement pour l'année 2020 à l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions est adopté, à savoir : 70.300,00 EUR.

Annexes :

